



TRANSMIS LE 26/03/2024  
REÇU LE 26/03/2024  
AFFICHÉ LE 26/03/2024  
NOTIFIÉ LE 28/03/2024  
PUBLIÉ LE 28/03/2024  
EXÉCUTOIRE 28/03/2024

2024/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION N°18

**OBJET : TECHNIQUES/BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉPINE-GUYON, DE L'ESPACE RESTAURATION ET LA CRÉATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER, Océane USTASE.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Alain VERBRUGGHE à Dominique ASARO.

Franck GAILLARD à Frédéric LÉPRON.

Bruno DE CARLI à Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET à Henri FERNANDEZ.

Maryem EL AMRANI à Marion WERNER.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Yohan KAJDAN à Marc SCHWEITZER.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :** Françoise LASCOT à Vincent MULOT.

#### ABSENTS

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Pasionaria ENEDAGUILA.

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la -Garenne (95130)

Question n°18 du CM du 21/03/2024 - P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION N°18

**OBJET : TECHNIQUES/BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉPINE-GUYON, DE L'ESPACE RESTAURATION ET LA CRÉATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT.**

### Le Conseil Municipal

**VU** les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Budget Communal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle de l'Épine-Guyon, de l'espace restauration et à la création d'un accueil de loisirs sans hébergement en raison de l'augmentation de la population franconvilloise,

**CONSIDÉRANT** le soutien apporté aux collectivités par la Préfecture du Val-d'Oise dans le cadre de l'appel à projet 2024 pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) concernant les travaux de « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires »,

**APRÈS** l'avis de la Commission « Techniques » en date du 4 mars 2024 et de la Commission "Ressources et Développement" en date du 7 mars 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Préfecture du Val-D'Oise dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle de l'Épine Guyon, de l'espace restauration et à la création d'un véritable accueil de loisirs sans hébergement.

**Article 2 : DIT** que la réalisation des travaux serait financée comme suit :

- 120 000 euros par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise
- 1 750 000 euros par le Conseil départemental du Val-d'Oise
- 1 000 000 euros par la Préfecture du Val-d'Oise au titre de la DSIL
- 600 000 euros par la Préfecture du Val-d'Oise au titre du Fonds vert
- 200 000 euros par le Conseil Régional d'Ile-de-France
- 7 47 357,64 euros à la charge de la Commune

Le coût global de l'opération (frais de mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage compris) est estimé à 10 717 357,64 euros HT soit 12 860 829,16 euros TTC.



Ville de Franconville-la -Garenne (95130)

Question n°18 du CM du 21/03/2024 - P 2/2

**Article 3** : DIT que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué.

**Article 4** : **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature **13462** fonction **213** du budget de la Commune,

**Article 5** : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

**Article 6** : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Xavier MELKI  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Le 28 mars 2024

FRANCONVILLE  
LA GARENNE

Mme Jeanne Carrière - Guigno



**Acte à classer**

DL21032024Q18

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-26T16-42-28.02 ( MI251888398 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240321-DL21032024Q18-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : TECHNIQUES/BATIMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVOUR DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSEL) POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉPINE-GUYON, DE L'ESPACE RESTAURATION ET LA CRÉATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT.

Date de décision : 21/03/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 18 - TECH - SUB DSIL ECOLE EPINE GUYON.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/03/24 à 16:42

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 26/03/24 à 16:42

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 26/03/24 à 16:46

